

Procès-verbal n°32 de la Commission Foot Animation

| | |
|-----------------|---|
| Réunion du : | Vendredi 29 Avril 2022 |
| À : | 10h au DGL par téléphone |
| Présidence : | M. Didier CASANADA |
| Présents : | Mmes Nadine GERCO, Fatiha BADAoui, Mrs Daniel OLIVET, Jean Pierre RIEU, Sauveur ROMAGNOLE, Denis LASGOUTE |
| Absent excusé : | Mr Nicolas FAGEON, |

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes Correspondances destinées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (numéro d'affiliation@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 31 de la réunion du 15 /04/2022.

Point sur les derniers documents (protocoles et PV) « RETOUR AU FOOT »

RAPPEL : La commission informe tous les acteurs des compétitions (joueurs, arbitres, délégués, dirigeants, présidents, éducateurs, etc...), avec ou sans passage aux vestiaires, que les derniers documents relatifs au « retour au foot » COVID-19, sont disponibles sur les sites de la Fédération Française de Football, Ligue de Football d'Occitanie et District Gard Lozère, et à ce titre, les invitent à en prendre connaissance.

Elle rappelle aussi que tous les documents, déterminent les grands principes liés aux précautions sanitaires, sans toutefois se substituer à toutes les réglementations Gouvernementales qui s'imposent.

RÈGLES DE PARTICIPATION (COVID-19)

Consulter le PV N° 1 du 1^{er} Septembre 2021

Championnat U12/U13

Matches Non joués : Retour CSR

AS Cendras / AS Cévennes D3 Poule C du 23/4 **Reporté au mercredi 18 Mai 16h00**

Fc Ribaute / Us Monoblet D3 Poule C du 23/4 **Reporté au mercredi 18 Mai 16h00**

Aca Univers 3/ N Lasallien D2 Poule F du 20/4 **Reporté au Mercredi 11 Mai à 16h00**

Es Marguerittes 1 / Fc Bagnols Pont 1 D1 Poule A du 20/4 **Reporté au Mercredi 11 Mai à 16h00**

Dernier Rappel avant application Art 72

Aca Univers 1 / Nimes Ol 2 D1 Poule E du 16/4

Aca Univers 2 / Es Rochefort D2 Poule E du 16/4



RAPPEL U12/U13 PV N° 14 du 25 Juin 2021

Championnat U12/U13 2021/2022 Phase 2 6 POULES DE 6 (soit 36 Equipes)

EN FIN DE SAISON 2021/2022 :

Accessions et rétrogradations pour la SAISON 2022/2023 :

ON REVIENT A 35 EQUIPES POUR LA PHASE 1

Les 5 Equipes d'Inter District

Les équipes D1 classées à la 5^{ème} et 6^{ème} place de leur groupe descendront en D2 (12 équipes)

Les équipes D2 classées à la 1^{ère} place de leur groupe accéderont en D1. (6 équipes)

Les équipes D2 classées à la 5^{ème} et 6^{ème} place de leur groupe descendront en D3 (12 équipes)

+ plus mauvais 4^{ème} .

Les équipes D3 classées à la 1^{ère} place de leur groupe accéderont en D2. (6 équipes)

Saison 2022/2023 5 Poules de 7.

- Réintégration en D1 des 5 équipes engagées en Inter District 2021/2022

POUR INFO Règlement FFF

Art 39 bis

En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club support, et en aucun cas à l'autre (l'un des autres) club(s) constituant(s)

Championnat U12

Retour CSR :

Poule A Sc St Martin / Fc Vauvert du 16/4 Match perdu à Vauvert 30€ -1Pt au Classement

Poule C Gallia C Quissac / Ac Pissevin Val du 16/4 Match perdu à Pissevin 30€ +1Pt au Classement

Forfait :

Fc Val de Cèze / Us Vallabregues du 23/4 Match perdu à Vallabregues 30€ -1Pt au Classement

FINALE JP ROUX DU 23 AVRIL : ANNULEE -REPORTEE AU SAMEDI 21 MAI A REDESSAN

Foot Animation

EFC Beaucaire : Horaires des Plateaux le Samedi le Matin : **9h30** L'Après-Midi : **13h30**

Nimes Ol : U10 et U10/U11 Plateaux à **14H00** le Samedi Après-Midi

- Retrait Amende de 30€ au club de Bernis en U6/U7 PI 2 (le club bien Présent avait oublié de remplir la feuille de Plateau)

JOURNEE NATIONALE DEBUTANTS U8/U9 SAMEDI 28 MAI 2022 à MARGUERITTES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA

Le Secrétaire de Séance

Daniel OLIVET

